65e Année. T. 129. N° 25 — 20 Juin 1948

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

1949

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

Directeur-général : **Paul DEGRULLY**

Direction et Administration : 10bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

COMITÉ DE DIRECTION TECHNIQUE

PAUL DEGRULLY G. BUCHET

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE J. BRANAS R. LACOMBE E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

LE PROGRÈS AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS
DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR
ET DE PLANCHES EN COULEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 500 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 700 Frs

LE NUMÉRO : 20 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 20 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. : 59-76 (2 LIGNES)

MACCLESFIELD
BOUILLIE
MACCLESFIELD
15 % de Cuivre pur
Agents généraux : GARRIGUE & CHALLOU, Bordeaux

Pourquoi planter **Large**
puisque les tracteurs vignerons ARD. et MOTOCHENILLE de
78 et **66** cm. de large vous conserveront tous les
avantages de la plantation **étroite**
BAUCHET - TRACTEURS, *1, rue Jeanne-d'Arc,* **Lyon**

LA MARQUE
CUPRA
DE QUALITÉ
Au service de l'Agriculture et de la Viticulture
SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES TECHNIQUES 50 et 56-57 0/0
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE 16-25 et 32 0/0
"LA GAULOISE", Société générale de l'Industrie cuprique
ADMINISTRATION ET VENTE
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAI. 55-01
USINE
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

Ets PERA FRÈRES
Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs
FLORENSAC (Hérault)
Matériel Vinicole moderne
INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES
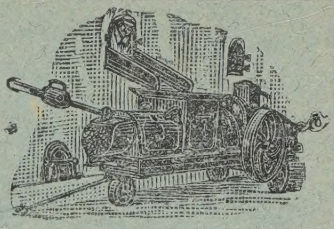
(Déposée France et Etranger)
PRESSOIRS "MINIBOURBES"

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue

BLEUFIX

MOUILLANT
ADHÉSIF

LA LITTORALE BÉZIERS

65me Année — N° 25 20 Juin 1948

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — Chronique. — Assainissement des sols infectés par la dégénérescence infectieuse. 353
La situation du vignoble. 355
N. — XXXme Congrès national de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles. 356
E. D. — Le mouvement des vins en avril. 357
V. Lagaude. — Organisation de la défense sanitaire du verger. 358
J. Branas. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne en 1947. 362
Chronique du machinisme. — **Roger Lacombe.** Le dangereux métier d'agriculteur. 366
A. Sigala. — La pluie artificielle. 367
Partie officielle. — Cocons de vers à soie. — Circulation sur les vins. . . 370
Questions diverses. — **Pierre Larue.** Expertise d'artichauts. 371
Informations. — **E. D.** Voyage d'études des élèves de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. — Formation accélérée des vinificateurs. — Les Criquets. — Ecole d'agriculture, de viticulture et d'horticulture « Charlemagne », à Carcassonne. — Ecole d'arboriculture fruitière d'Ecully (Rhône). — Une réception de Sa Majesté le Vin de France. — Syndicat général des Vignerons des Côtes-du-Rhône. . 372
Bibliographie (pages d'annonces).

CHRONIQUE

Assainissement des sols infectés par la dégénérescence infectieuse

On sait que la lutte contre le court-noué n'est possible qu'au moment de la création d'une jeune vigne et qu'elle se ramène à un principe très simple : *établir des plants sains dans un sol sain.*

L'obtention des plants sains est possible par une sélection, qu'il est très laborieux de mettre en route, mais qui se fera néanmoins, parce qu'il est indispensable qu'elle se fasse. La sélection massale dans les pépinières et les vignes-mères établies, l'isolement et la multiplication de clones particulièrement sains, sont les deux méthodes à appliquer. Le but poursuivi peut certainement être atteint.

L'assainissement du sol pose des questions bien différentes qui ne peuvent pas encore recevoir de réponse précise.

On considère comme saine une terre qui n'a jamais porté de vignes. Lorsque le court-noué apparaît dans une plantation établie dans ces conditions, on dit qu'il a été apporté par des plants contaminés, explication qui trouve une confirmation dans la répartition au hasard des souches malades.

Il arrive qu'une plantation nouvelle soit effectuée à cheval sur deux parcelles, l'une « neuve » de vigne, l'autre précédemment plantée en vigne récemment arrachée : la première partie est toujours plus saine.

Nous avons admis que l'infection des sols qui avaient porté des vignes dégénérées était entretenue par les racines abandonnées dans le sol par la vigne précédente et qu'elle se maintenait aussi longtemps que ses racines restaient vivantes, soit une dizaine d'années en sol moyen.

Peu de plantations ont été établies dans ces conditions, et lorsque le court-noué réapparaissait nous ne manquions pas d'explications très valables : présence de racines encore vivantes par suite de l'insuffisance du repos ; arrachage incomplet qui maintenait des souches ou des fragments de souches avec feuilles et rameaux ; introduction de plants malades.

De telle sorte que, bien qu'une foule de faits confirme les racines dans ce rôle, nous n'avons en réalité aucune expérience absolument démonstrative. C'est qu'elles sont difficiles à réaliser et, surtout, qu'elles ne donnent de résultats qu'au bout d'une quinzaines d'années, ce qui est tout de même un bail.

Il n'y a pas à insister sur les inconvénients et les dommages qu'entraîne l'obligation d'attendre dix ans avant de reconstituer une jeune vigne à l'emplacement d'une vigne court-nouée : elle contraint à laisser en friche (ou en autres cultures) un quart de la superficie des exploitations. C'est particulièrement malheureux lorsqu'il s'agit de parcelles dont le vin bénéficie d'une A. O. C.

Un procédé rapide de destruction des racines dans le sol serait donc le bienvenu. M. Jean Mauro, de la Station de recherches viticoles d'Epernay, vient de signaler, dans *Le Vigneron Champenois*, les résultats qu'il a obtenus dans cet ordre d'idées.

Voici le *procédé Mauro :*

1° Décapiter les souches de la vigne à arracher en octobre, *au-dessous de la soudure* (après un léger déchaussage), avec la grande cisaille du Midi pour faire une plaie nette ;

2° Badigeonner immédiatement la plaie à trois ou quatre reprises avec l'un des deux ingrédients suivants :

a) solution saturée de chlorate de soude ;

b) acide 2-4-D pur ;

Selon Jean Mauro, les racines seraient tuées en deux mois jusqu'à leur extrémité ; mettons qu'il en faille trois dans le Midi où les racines sont plus longues qu'en Champagne.

La suite des opérations serait alors :

3° Défoncement avec enlèvement des racines mortes l'été suivant. Il serait évidemment nécessaire de contrôler à ce moment-là la destruction des racines. Et, si elles sont mortes...

4° Replanter au printemps suivant avec des plants sains.

*
**

Si le procédé Jean Mauro aboutit à la destruction totale des racines et *si* la destruction des racines assainit le sol, le problème si ennuyeux que pose jusqu'ici le développement du court-noué se ramène aux lignes simples d'un problème de sélection sanitaire.

Et je connais bien des viticulteurs qui, même à Blagny, se sentiront quelque peu soulagés.

Il est prématuré de chanter victoire, mais il est utile de faire des

essais dès l'automne prochain. Ils doivent être multipliés pour déterminer les limites exactes de la méthode et ses meilleures conditions d'application.

*
**

Si la suite est telle qu'on l'espère, les vignerons devront une certaine reconnaissance à la communauté champenoise, qui a su s'imposer des sacrifices en vue de travaux techniques dont tout le monde bénéficie. Et que notre jeune camarade et ami Jean Mauro reçoive nos bien affectueux compliments.

La Situation du Vignoble

Elle est loin d'être favorable dans le Midi, le 13 juin.

Les pluies du mois de mai et, en particulier, les chutes si abondantes (souvent plus de 100 mm. en vingt-quatre heures) observées dans le Gard et la basse-vallée du Rhône ont débordé les sulfateurs.

Les pertes de récolte provoquées par le mildiou sont très sensibles à l'Est de Montpellier et deviennent désastreuses dans bien des situations du Bas-Rhône.

Les attaques des grappes sont, pour la plupart, antérieures à la floraison ; et l'on sait combien les inflorescences sont alors aisément contaminables. Actuellement, il existe des grappes entièrement envahies et desséchées ; d'autres portent des lésions sur la rafle où le mildiou va cheminer encore pendant un bon mois, provoquant du rot brun, la rupture de l'axe, etc... ; d'autres encore montrent de jeunes baies restées petites et couvertes de rot gris : le pédicelle, très mince, est jaunâtre et se dessèchera peut-être avant que le parasite gagne la rafle.

Ces lésions sont devenues très visibles la semaine dernière en atmosphère chaude et humide ; les feuilles aussi portent beaucoup de germes.

A l'Ouest de Montpellier, la situation est généralement bien meilleure, sauf en des points de contamination précoce : basse vallée de l'Hérault. Vers l'Ouest et vers le Roussillon, les choses s'améliorent : on paraît s'y endormir dans une sécurité apparente, mais peut-être fragile.

Il faut sulfater.

Tirer la leçon de cette bataille perdue serait répéter les principes maintes fois énoncés : lutte contre les premiers foyers, moyens matériels suffisants, énergie mentale aussi...

*
**

Le Grenache a notablement coulé ; le court-noué est, dans beaucoup de cas, en relation avec cette coulure.

*
**

Les greffages sur place vont assez mal.

J. Branas.

30me CONGRÈS NATIONAL DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPERATION ET DU CRÉDIT AGRICOLES

(2-6 juin 1948)

La Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles, dont le siège social est 129, boulevard Saint-Germain, à Paris, avait organisé à Montpellier son 30me Congrès national.

Reçu par les représentants de toutes les Organisations agricoles de Montpellier, ce Congrès s'est déroulé du 2 au 6 juin dernier, avec plus de 500 participants.

Inutile de dire que les organisateurs du Languedoc-Roussillon avaient rivalisé de zèle, d'ingéniosité et de dévouement, et nous sommes sûrs que nos hôtes ont remporté de leur séjour dans le Midi un excellent souvenir et une idée infiniment plus juste et plus exacte des possibilités méridionales.

La séance d'ouverture était présidée, comme la plupart des autres séances de travail, par M. Queuille, ancien ministre, président de la Fédération nationale, entouré de M. le Préfet de l'Hérault, de M. Cramois, directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole, et de tous les Chefs de Service du Ministère de l'Agriculture.

M. Crassous, président de la Caisse régionale de Crédit agricole du Midi, souhaita la bienvenue aux Congressistes et remercia tous les membres du Comité d'organisation.

Parmi les rapports discutés, citons : le Crédit agricole mutuel en France et en Algérie ; L'équipement agricole et rural et son financement ; Les Associations syndicales agricoles ; Les calamités agricoles ; La situation de la Mutualité agricole dans la Métropole et en Afrique du Nord ; L'action sociale et médico-sociale de la Mutualité agricole ; La Coopération agricole ; L'équipement coopératif ; Le rôle des Unions dans l'évolution économique de la Coopération ; L'organisation de la Coopération technique ; la Coopération nationale intercoopérative ; La Coopération dans la production du riz.

Parmi les rapports généraux :

La formation des cadres et groupements professionnels agricoles ; Le Midi agricole, coopérateur et mutualiste ; Les fondements doctrinaux de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles.

Tous ces exposés furent écoutés avec la plus grande attention et donnèrent lieu à de très nombreuses discussions, qui se déroulèrent toutefois dans une atmosphère de parfaite courtoisie, de compréhension totale et d'union, avec la grande centrale agricole (C. G. A.).

Notons que les organisateurs locaux avaient prévu de nombreuses excursions dans la Garrigue et la région des Clairettes, le Biterrois, le vignoble et la mer, la plaine du Vidourle et la « petite Camargue ».

Enfin, une réception des Congressistes et une soirée dansante à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier furent parfaitement réussies.

Ce qu'il faut retenir particulièrement des enseignements de ce Congrès, c'est, d'une part, la vitalité des œuvres de Mutualité et de Coopération, mais surtout l'organisation de plus en plus poussée de la Coopération

sur le plan technique. Là encore, les œuvres du Languedoc-Roussillon sont à l'avant-garde des réalisations.

M. le Ministre de l'Agriculture honora de sa présence la dernière journée du Congrès, et nous détachons de son très important discours :

« La parité du salaire entre les ouvriers agricoles et ceux des villes, l'aménagement du régime des Allocations familiales pour les agriculteurs, et le dépôt du projet de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale tendant à établir la liberté des élections pour les membres dirigeants des divers organismes de mutualité. »

Soulignons la péroraison de M. le Ministre :

« La Coopération a devant elle une belle et noble carrière. Unissons nos efforts pour lui rendre la place qu'elle doit prendre dans notre industrie nationale.

« Soyez fiers de vos traditions, conclut le Ministre. Vous êtes les combattants qui gagnerez la bataille de la liberté et de la renaissance de notre Pays. »

La Résolution finale

Le Congrès affirme :

Que la Coopération agricole doit être développée au maximum et qu'en conséquence sa tâche doit être encouragée et facilitée sans restrictions ;

Que la Mutualité agricole, munie d'un statut définitif, doit, elle aussi, pouvoir poursuivre sans entraves sa marche en avant ;

Que le Crédit agricole élargi, pourvu des ressources indispensables, doit constituer la base normale de l'action individuelle et collective des agriculteurs ;

Qu'une liaison permanente doit être maintenue entre ces trois formes indissolubles de l'Organisation agricole ;

Qu'en liaison également avec le Syndicalisme agricole, une intense propagande constructive doit être inaugurée pour aboutir à l'édification d'une telle organisation solide et durable ;

Que des relations permanentes doivent être établies avec toutes les autres formes de la Coopération inspirées du même esprit ;

Que ces relations doivent être étendues au domaine international, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance coopérative internationale faisant partie de l'O. N. U. ;

Que c'est enfin par la Coopération généralisée que l'on pourra arriver à retrouver une prospérité nationale adaptée aux besoins des producteurs et des consommateurs, supprimer les conflits économiques générateurs de guerre et, par conséquent, établir une paix vraiment stable.

N.

LE MOUVEMENT DES VINS EN AVRIL

I. — *Quantités de vins sorties des chais des récoltants :*

a) Vins à appellation d'origine contrôlée :

Métropole.	196.521 hl
Algérie.	néant

b) Vins de consommation courante :

Métropole. . . . . 1.466.507 hl
Algérie. . . . . 647.238 hl

Chiffres inférieurs à ceux de mars.

Soit au total, depuis le début de la campagne : 27.846.277 h.

II. — *Quantités de vins soumises au droit de circulation :*

a) Vins à appellation d'origine contrôlée :

Métropole. . . . . 104.372 hl
Algérie. . . . . néant

b) Vins de consommation courante :

Métropole. . . . . 2.524.777 hl
Algérie. . . . . 85.535 hl

Chiffres supérieurs à ceux de mars pour les vins à A. O. C. de la Métropole et pour les vins de consommation courante d'Algérie ; inférieurs pour les vins de consommation courante de la Métropole.

Soit au total, depuis le début de la campagne : 22.285.513 h.

III. — *Stock commercial :*

Métropole. . . . . 8.737.894 hl
Algérie. . . . . 1.354.527 hl

Par rapport à mars : diminution de :
149.723 hl pour la Métropole,
255.141 h. pour l'Algérie.

ORGANISATION
DE LA DÉFENSE SANITAIRE DU VERGER

Il faut bien convenir qu'aujourd'hui la défense sanitaire du verger s'impose au premier chef à l'arboriculteur soucieux de la bonne marche de son exploitation. S'il est possible de réduire les opérations de taille sans gros préjudices, de restreindre le travail du sol au minimum, il serait dangereux, par contre, d'abandonner la pratique des traitements. Nous admettons cependant bien volontiers que certains vergers de montagne, du Centre de la France par exemple, arrivent à produire des fruits en majorité non véreux avec un seul traitement. Que leurs propriétaires s'en réjouissent, ils doivent cela à la rigueur du climat qui gêne le développement des parasites et raccourcit la durée de végétation. Cela n'empêche pas, par ailleurs, leurs arbres de végéter et de périr sous l'action de certains champignons, ceux de la tavelure et du chancre par exemple.

Pour mener la lutte, les armes abondent : l'industrie chimique ne laisse pas passer une année sans proposer de nouveaux produits. La question du matériel, par contre, est plus critique. Le commerce n'a guère fait d'innovations depuis 1939, on retrouve les mêmes conceptions, le même matériel.

Les pulvérisateurs à grand travail, de 200 à 400 litres, semblent les mieux répondre à nos besoins, du moins quand ils sont assez stables pour ne pas se renverser. Ils sont automoteurs ou à traction animale. Construire des appareils de capacité plus importante, jusqu'à 1.000 litres, comme les américains, nous paraît peu recommandable : prix d'achat élevé, manipulation difficile, obligation dans laquelle on se trouve de terminer la cuvée commencée, bouillie préparée en excès qui reste inemployée dans l'appareil et que l'on doit jeter.

Quant aux pulvérisateurs à dos ou montés sur brouette, il suffit d'avoir travaillé une journée entière avec les premiers pour en être fatigué. Le travail n'avance pas, les sangles coupent les épaules, et l'on a l'impression de passer son temps à pomper pour le remplissage, à ôter et à recharger le pulvérisateur sur son dos. Le système de la brouette n'est guère plus recommandable étant d'un emploi tout aussi pénible lorsque l'on est appelé à se déplacer dans un terrain meuble où la roue s'enfonce.

Certes, il est des vergers qui, à l'exemple des vignobles sont difficilement accessibles ou situés sur des versants aux pentes accentuées. Pour ces cas particuliers, assez fréquents d'ailleurs, on aura intérêt à avoir recours à des réservoirs jumelés portés à l'aide d'un bât par un cheval ou un mulet. A pression préalable, munis d'une ou deux lames, leur contenance totale est généralement voisine de 80 litres et permet une certaine autonomie.

Le pulvérisateur à moteur est intéressant non seulement par la facilité de son emploi, mais aussi par son rendement. Un appareil de 250 litres permettra de travailler environ trois quarts d'heure, le remplissage se faisant aisément en 10 minutes. Comparons-lui un appareil à dos à pression préalable de 12 à 15 litres. En traitement d'hiver, il faut trois minutes pour le vider et quelle que soit la saison cinq bonnes minutes pour le remplir sans compter celles que l'on passera à se promener du lieu du travail au point d'eau.

Le premier est bien l'instrument le plus qualifié actuellement pour les grandes exploitations : les services rendus justifiant leur prix d'achat, malheureusement trop élevé. Pour les petits propriétaires, pour ceux à qui l'arboriculture fruitière n'est qu'une activité secondaire, pour les amateurs il n'en est pas de même. C'est pour eux qu'il nous faut signaler une forme d'entreprise, celle des traitements, qui doit connaître un bel avenir, mais dont nous devons cependant signaler quelques-uns des points faibles.

Les divers aspects de la lutte collective

Nous entendrons par là les travaux effectués par l'intermédiaire d'un entrepreneur, d'un groupement de défense contre les ennemis des cultures, d'une coopérative fruitière ou d'une usine de transformation.

I. — *L'entrepreneur.*

Il s'est créé ces dernières années, notamment aux environs des grandes villes, des entreprises de traitements. Celles-ci sont plus ou moins conséquentes. Elles sont privées et constituées par un patron, propriétaire d'un ou de plusieurs appareils à grand rendement. Aidé par un

nombre variable d'ouvriers spécialisés dans cette partie, l'entrepreneur s'engage à traiter à façon les vergers des personnes qui en font la demande. Celles-ci confient soit entièrement leurs arbres au chef de l'entreprise et s'en remettent à lui, ou bien n'ont recours à ses services qu'en certaines occasions, en hiver par exemple.

Ce genre de combinaison connaît un certain succès auprès des propriétaires de petits jardins. La rémunération se fait généralement non à arbre, ce qui risquerait d'être sujet à contestation, mais à l'heure. Ce tarif est fixé en début de campagne. Il est le même quel que soit le nombre d'ouvriers qui accompagnent le pulvérisateur. Les produits employés sont payés en plus. Si l'entrepreneur est connu et sérieux, les clients sont nombreux. L'appareil est muni d'une importante longueur de tuyaux, 50 à 60 mètres, ce qui lui permet de se déplacer très peu, voire de rester dans la rue ou le chemin. L'opération est rapide, par suite peu coûteuse, d'autant plus que les clients habitent plus près les uns des autres. Mais ne croyons pas, par contre, que cette méthode soit à préconiser dans les contrées ou départements dans lesquels les plantations fruitières sont isolées les unes des autres. Le temps passé en transport de l'appareil grèverait d'une façon sérieuse le budget de l'entrepreneur, d'où nécessité pour lui d'élever ses tarifs qui risqueraient alors de devenir très onéreux pour le client éventuel. Le procédé n'est certes pas parfait, voyons quelques-uns des reproches qu'il peut encourir.

1° Quelle que soit sa bonne volonté, il est impossible à l'entrepreneur d'être partout à la fois et au moment voulu. Ce détail est délicat et a son importance pour l'application des traitements, dont le succès réside beaucoup dans l'état de la végétation (anthonome, hoplocampe).

2° Il faut compter avec le temps. Les traitements d'hiver, par exemple, qu'il est possible d'exécuter du 1er décembre au 15 février, sont souvent gênés par une succession de mauvaises journées : neige, pluie, gel. En réalité, sur les deux mois et demi, on ne peut disposer parfois que d'une quinzaine de jours et encore ! Pour ne pas mécontenter ses clients, l'entrepreneur traite alors dans des conditions peu recommandables : temps à la pluie, par grand vent, trop tard le soir si la journée est belle. La qualité du travail en souffre.

3° Il faut que l'opérateur soit vraiment consciencieux et loyal. En compensation, ses clients doivent lui faire confiance : un traitement n'est pas, comme on se l'imagine très souvent, suffisant pour réparer les dégâts causés par plusieurs années d'abandon.

II. — *Le Groupement de défense communal ou cantonal.*

L'idée de ces groupements n'est pas récente. Bien avant 1940, les Directions agricoles départementales encourageaient la création de telles organisations qui s'appelaient alors « Syndicats de défense ».

En 1941, ces syndicats deviennent des groupements. Leur but est de constituer dans chaque localité un noyau de personnes averties, capables de signaler l'apparition d'un insecte ou d'une maladie nouvelle, d'organiser la lutte contre tous les ennemis de toutes les cultures et d'en propager la technique. Depuis, bon nombre de ces groupements ont disparu ou sont en sommeil plus que léthargique. Pourtant certains subsistent, d'autres se créent sous l'impulsion du Service de la protection des végé-

taux, financés par les cotisations des adhérents, par les subsides que leur verse l'Etat par l'intermédiaire d'une Fédération départementale. Les groupements sont à la tête d'un petit capital qui sert quelquefois à l'achat d'un appareil de pulvérisation approprié aux besoins des intéressés et à l'importance et la nature de leur culture. Cet appareil est, suivant les localités, prêté aux adhérents ou confié à l'un d'entre eux qui devient alors l'entrepreneur du groupement. A l'usage, cette seconde solution s'est avérée la meilleure, la détérioration du matériel étant alors moins rapide.

III. — *La Coopérative fruitière ou l'usine de transformation.*

Cette troisième et dernière forme d'organisation ne pourra se concevoir que dans une région à caractère nettement horticole. Nombreuses sont déjà les régions françaises spécialisées dans la production du fruit qui sont dotées d'une ou plusieurs stations d'emballages accompagnées de centres d'expédition, voire d'une usine de transformation. Un des ennemis de ces stations, centres et usines réside surtout dans leur besoin en main-d'œuvre très variable suivant la saison. Intenses en été, ces mêmes beoins s'avèrent infimes en hiver, d'où nécessité de recourir à une main-d'œuvre saisonnière parfois difficile à trouver et qui se fait payer cher.

S'il était possible d'adjoindre à ces organisations des travaux d'extérieur tels que taille ou traitements chez les producteurs-coopérateurs, on réaliserait un ensemble harmonieux. Durant l'hiver, le printemps et le début de l'été, les meilleurs éléments du personnel seraient conservés et employés aux travaux des vergers et notamment aux pulvérisations. Les avantages de la combinaison sont faciles à saisir.

Pour la Coopérative :

1° Possibilité de conserver de façon permanente un personnel de choix ;

2° Possibilité, que n'a souvent pas l'entrepreneur, d'employer cette main-d'œuvre à l'aménagement intérieur des locaux, à la réparation des emballages en cas de mauvais temps.

Pour les coopérateurs :

1° Diminution des frais d'exploitation, n'ayant pas à supporter individuellement l'achat et l'entretien d'appareil personnel ;

2° Possibilités de bénéficier des prix de gros pour l'achat des produits nécessaires ;

3° Soucis moindres et sécurité plus grande qu'avec une entreprise privée, la Coopérative ou l'industriel assurant les traitements étant intéressés à ce que la récolte qui leur sera livrée soit abondante et saine ;

4° Travail rapide, donc à prix de revient faible, le matériel employé étant à grand débit ;

5° Facilité de payer la Coopérative ou l'usine en nature en permettant à celle-ci de retenir simplement ses frais sur la marchandise qui lui a ou qui lui sera livrée.

Conclusions

Le combat entre l'arboriculteur et la multitude des parasites ne peut être équitable et l'issue certaine que si celui-là est outillé de façon convenable, en l'occurence s'il peut disposer d'instruments lui permettant

d'aller vite en besogne. Les pulvérisateurs à moteur sont chers et rares et ils semblent l'être encore pour longtemps. Bon gré mal gré, il faudra un jour ou l'autre arriver à organiser la lutte. Seul l'emploi en commun de pulvérisateurs existants et en fabrication permet d'apercevoir une solution au dilemne ; seule la pratique généralisée des traitements et non la lutte sporadique sera couronnée de succès.

V. LAGAUDE,
Ingénieur horticole.

FONCTIONNEMENT
DE LA SECTION DE SÉLECTION ET DE CONTROLE
DES BOIS ET PLANTS DE VIGNES EN 1947
(SUITE)

Colombard. — Cultivé particulièrement en Loire-Inférieure, il est très sensible à la dégénérescence infectieuse et est souvent sérieusement atteint. En plus des doubles nœuds et fasciations classiques, la feuille qui est normalement entière se divise, les lobes s'allongent comme des rubans. Quand il est arrivé à ce stade, le Colombard ne produit plus rien.

Sensible à l'oïdium, il donne un vin courant supérieur au vin de Gros Plant.

Gamay du Beaujolais. — Il est cultivé en Loir-et-Cher et Indre-et-Loire. Son état sanitaire est bon. On trouve peu de déformations sur ce cépage. Les premiers symptômes se manifestent par la présence d'entre-nœuds irréguliers et de doubles nœuds. Ce cépage n'a pas encore été observé au stade final de la maladie.

Pineau d'Aunis = *Chenin noir, Cot à queue rouge, Cot à bourgeons blancs*. — Le Pineau d'Aunis est cultivé en Loir-et-Cher, particulièrement dans le Vendômois. On le retrouve en Anjou sous le nom erroné de Cot à queue rouge. Il n'a rien d'un Cot véritable (ou Malbec). C'est un cépage de deuxième époque donnant 50 hectolitres à l'hectare et même plus. En Anjou, on lui reproche d'être irrégulier et sensible aux maladies, et spécialement au mildiou. Son vin titre, en moyenne, 10-11°. Il a beaucoup plus de finesse que le vin de Groleau. Malgré cette qualité, il est abandonné de plus en plus en Maine-et-Loire. On le remplace par le Groleau et le Cabernet.

Cot à queue verte. — On appelle en Anjou Cot à queue verte un cépage qui n'a rien de commun avec le Malbec cultivé en Sud-Ouest et même en Touraine. Sa feuille « en feuille de figuier » l'éloigne considérablement du Malbec qui, lui, a une feuille plutôt entière avec un sinus pétiolaire évasé. Tout nous porte à croire qu'il se rapprocherait du groupe des « Mondeuse ».

C'est un cépage de *première époque* tardive, très sensible au mildiou. C'est un bon témoin en cas d'invasion, il est toujours le premier visité. Quand la taille est raisonnable, il donne un vin de qualité. Il est complètement abandonné.

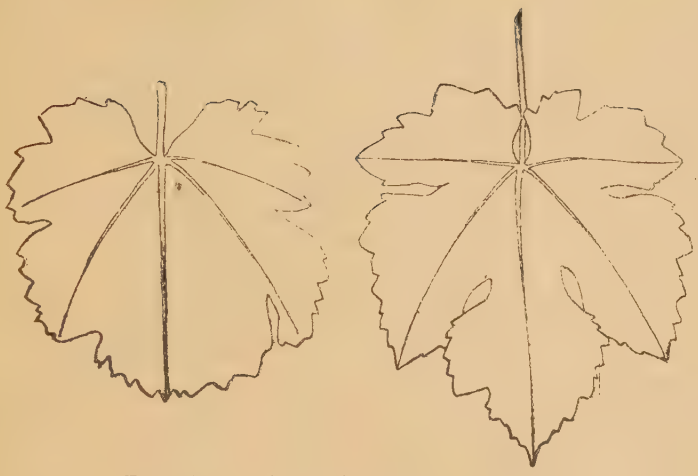

Fig. 4. — *A gauche,* Cot de Touraine ;
A droite, Cot à queue verte (faux Cot).

Gamay d'Orléans = *Pineau rouge, Pineau de Brissac, Abondance de Doué*. — Il fut cultivé en Maine-et-Loire sur de grandes surfaces au siècle dernier. D'après la littérature locale, il aurait été importé du Loiret par Pulliat. Dans ce dernier département, il nous a été jusqu'ici impossible de le retrouver. En Maine-et-Loire, il est de plus en plus abandonné. Il n'existe plus qu'en vieilles vignes. Il existe dans les collections de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier sous le nom de Plant de Bazouge. Or, Bazouge est une petite commune du sud de la Sarthe où la vigne était cultivée avant l'invasion phylloxérique. Le Gamay d'Orléans y était connu, d'après un viticulteur d'une commune du Val de Loire. Le nom de Gamay qui lui est donné nous semble impropre, car il n'a aucune caractéristique des « Gamay ». Il est beaucoup plus proche du Groleau, à un tel point qu'en pépinières il n'est pas toujours facile de le distinguer du Groleau quand ces deux cépages sont en mélange (le bourgeonnement est sensiblement le même).

Comportement. — Son état sanitaire est bon. C'est un gros producteur, d'où son nom d'« Abondance ». Taillé long, il a une maturité difficile. A taille courte, il donne un vin de 8 à 11°, frais et très bouqueté, certainement plus fin que le vin de Groleau. Il a un inconvénient que n'a pas le Groleau, celui d'être très sensible au mildiou de la grappe, et c'est pour cette raison qu'il est abandonné. Il ne le mérite peut-être pas.

B. — **Sud-Ouest (M. Lagard).**

Merlot blanc. — En Gironde, le *Merlot blanc* jouit actuellement d'une grande faveur ; après le Sémillon, c'est le cépage qui est le plus multiplié.

Ce n'est pas « un Merlot », les découpures de la feuille l'éloignent notablement du Merlot rouge.

Le Merlot blanc produit, autant que le Sémillon, un vin fin. Il n'est autorisé, pour l'instant, que dans l'encépagement de l'Entre-deux-Mers. Sa grappe pourrit rapidement, tout entière : les vendanges en sont facilitées et ne nécessitent pas plusieurs « tries » comme pour les autres cépages blancs fins, mais cet avantage peut devenir un inconvénient grave quand il provoque une perte d'une partie de la récolte, lorsqu'on ne peut le ramasser à temps.

Merlot rouge. — Le *Merlot* est actuellement le cépage rouge qui est le plus demandé en Gironde ; on le rencontre aussi dans la région de Bergerac et en Lot-et-Garonne en faible quantité.

L'état sanitaire du Merlot est assez irrégulier, meilleur dans les vieilles plantations que dans les nouvelles, ce qui prouve que les replantations ne se sont pas faites avec toutes les précautions sanitaires désirables. On rencontre souvent des déformations foliaires et parfois des doubles feuilles, surtout en pépinières. Les grappes, petites en général, sont quelquefois atteintes de coulure.

Son rendement n'est que moyen, mais ce sont les qualités de son vin alcoolique et vieillissant vite qui expliquent sa faveur auprès des viticulteurs, malgré sa sensibilité au mildiou qui, au cours des années sèches que nous venons de traverser, ne fut pas très grave.

Sauvignon. — Le *Sauvignon,* que l'on a aussi appelé *Surin,* était le plant du Sauternais. Il est aujourd'hui de moins en moins multiplié. Si, autrefois, pour la production des grands vins blancs de la Gironde et de la Dordogne, il était associé au Sémillon et à la Muscadelle dans la proportion d'un tiers, il est rare actuellement qu'on lui réserve plus d'un cinquième de la superficie du vignoble.

L'état sanitaire de ce cépage est variable avec les régions, mais on peut dire qu'en général il reste acceptable, car il a été relativement peu multiplié. Les doubles nœuds et les doubles feuilles sont rares. Dans les parcelles où se rencontrent les maladies de dégénérescence, les souches sont plus touffues, les grappes peu nombreuses et les feuilles perdent leurs trois sillons caractéristiques, les dents s'allongent et deviennent plus aiguës. Nous avons rencontré peu de vignobles présentant ces caractères alarmants.

Le Sauvignon est malheureusement délaissé car il produit peu. C'est l'élément de qualité des grands vins blancs de la Gironde (Sainte-Croix-du-Mont, Sauternes) et de la Dordogne (Haut-Montravel et Monbazillac).

Saint-Emilion. — Le *Saint-Emilion* n'est autre que l'*Ugni blanc* du Midi ; on l'appelle également *Cadillate* dans le Libournais.

C'est actuellement le cépage qui donne 90 pour 100 des vins destinés à la production du Cognac, remplaçant la Folle Blanche dont la culture est plus difficile (pourriture des grains au moment de la maturité) et le Colombard, à production irrégulière. Son rendement est également supérieur à celui de ces deux derniers cépages.

En Armagnac son importance est beaucoup moins grande, il commence à se répandre.

En Gironde, on le rencontre dans le Nord du département, peu viticole, proche de la Charente, dans le Blayais et, dans de faibles propor-

UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...

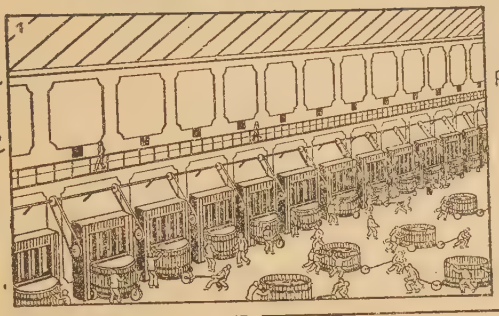

...mais ...ses frais d'exploitation étaient élevés...

...son matériel insuffisant...

...le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable...

...un vendeur survint...

...un essai fut décidé...

3 ...Les Œnologues examinèrent...

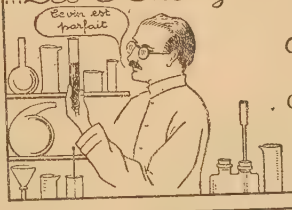

...analysèrent...

...dégustèrent...

...conclurent...

Une grande décision fut prise :...

4

5 « Nettoyage par le vide »...

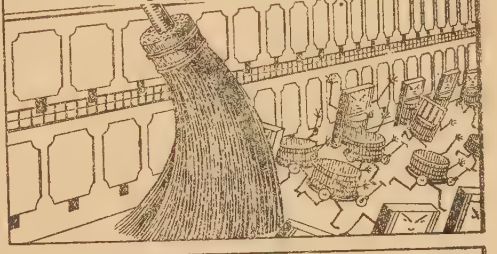

...et maintenant...

6

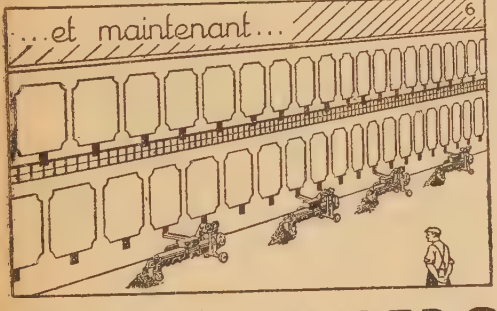

7

...Vins parfaits...

Production augmentée

Frais d'Exploitation diminués

Agrandissements inutiles

Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

VONRUFS & LATARD

Ingénieurs *Constructeurs*

CUVES VERREES

CUVES FROIDES

BÉTON ARMÉ

84 BIS RUE DE PICPUS
PARIS-12e

TÉLÉPHONE: DID. 82-59

TRAVAUX EN COURS DANS TOUTE LA FRANCE

TOUS les insecticides agricoles au D.D.T ACTIVÉ

ÉMULSIONS AF41 & AC3

AGIRAL POUDRE 5 %

AGIRAL 8 BOUILLIE 8 %

Le seul fabricant des émulsions au DDT ACTIVÉ

EN VENTE PARTOUT DOCUMENTATION 2, RUE DU LOUVRE PARIS 1er

LABORATOIRE AGIR

la maison du D.D.T ACTIVÉ

LICENCE APIL

Tous nos vœux!

les produits

SPIC

sont la sauvegarde de vos récoltes

Société de Produits Chimiques Industriels et Viticoles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 000.000 FRANCS

Siège Social : 47, Boul. Saint-Michel — PARIS (Ve)

Usine et Services Commerciaux à BEAUCAIRE — (Gard)

ANCIENNE MAISON de REPRESENTATION références, disposant de locaux, salle d'exposition, autos, réseau de sous-agents dans le département de Constantine (Algérie), désire entrer en relations avec Maisons importantes, pour représentation avec ou sans dépôt.

Adresser première lettre à M. VALENTIN, Boîte postale 241, BONE.

PORCS Castrés 3 p. 4.950 fr. Fco P. Emb. garanti 6 m. Tarif 45/60 Kg gratuit, dde Représentants. MACIEL, St-Denis Martel (Lot)

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à **CARPENTRAS**)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

PROTECTION PAB TOTALE

DE TOUTES LES CULTURES
PAR LA GAMME
HOMOGÈNE ET COMPLÈTE
DES

PRODUITS AGRICOLES BÉVENGUT

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DES

INGÉNIEURS DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU COMPTOIR FRANÇAIS DE L'AZOTE

ET DE NOS AGENTS GÉNÉRAUX

LES ÉTABLISSEMENTS
PIERRE BÉVENGUT
74, BOUL. VICTOR-HUGO, 74 — CLICHY (SEINE)
USINES A CLICHY (SEINE) ET A PIERRE BÉNITE (RHONE)

La Publicité

CONSTITUE UNE DOCUMENTATION INTERESSANTE
NE MANQUEZ PAS DE LA LIRE

Ets A. BLACHÈRE & ses Fils

Société anonyme au capital de 23.623.000 francs

69, Boulevard F.-Mistral, BÉZIERS — Tél. 36-14

les plus puissantes Usines du monde pour la fabrication du matériel vinicole

présentent de véritables nouveautés :

LE SUPER-ÉGRAPPOIR-CENTRIFUGE

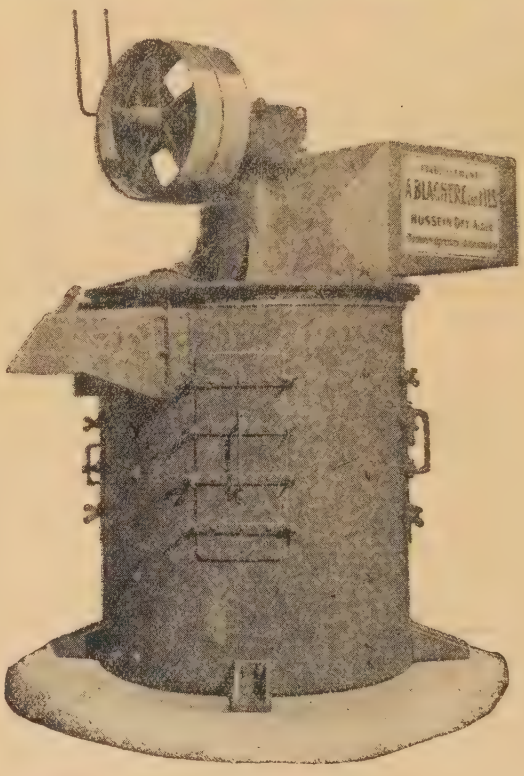

rafles intactes et sèches
ne nécessitant pas
de pressurage

refoulements de tous cépages
à toutes hauteurs
sans addition de liquide

gain de qualité

gain de degré

Plus de 1.500 références

Débits de 10 à 50.000 kgs-heure

Foulоirs-Pompes
Emietteuses
Egouttoirs

Pressoirs hydrauliques et continus. — Pompes à vin et à vendange
Auto-Vinificateur Ducellier Isman
pour le remontage automatique des moûts

MATÉRIEL D'HUILERIE — POMPES "RECTA" pour puits profonds

Plans, devis, catalogues et renseignements gratuits sur demande

Tract Continental DIESEL

NOUVEAUX TYPES A GRAND RENDEMENT
ET DE GRANDE MANIABILITÉ
Pour coopératives et grandes cultures

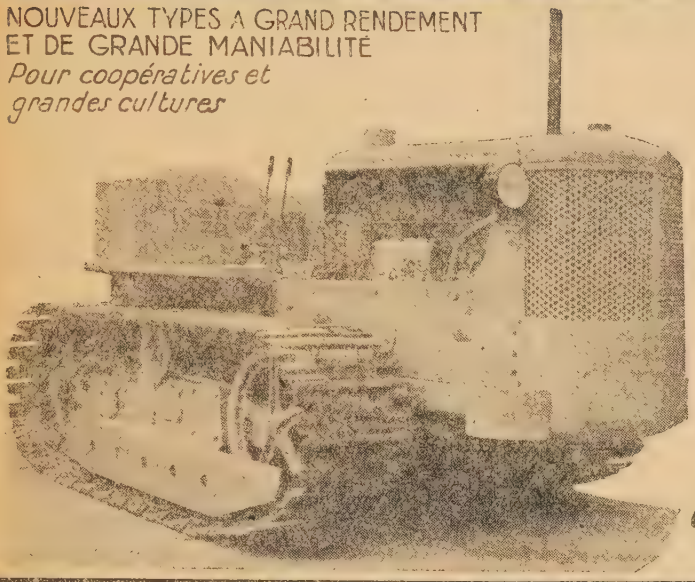

3 Types :

1er
TRACT 45 "LABOUR"
48 CV A LA BARRE

2e
TRACT 45 (2 MODÈLES)
A VOIE ETROITE DIT "VIGNERON"
A VOIE LARGE DIT "STANDARD"
32 CV A LA BARRE

3e
TRACT 47 "LABOUR"
58 CV A LA BARRE

Nous Consulter

ETS RICHARD FRÈRES 17 A 21 RUE DE St CYR LYON
TÉL BURDEAU 75.53.75-54

TOUT pour le CAMION
et l'AUTOMOBILE

Henri MALARTRE, 26, rte de Vienne, LYON (7e)
Tél. Parmentier 15-71

Essieux agraires à la demande, Pneus ou bandages, Roues, Ressorts, Moteurs, Ponts, Boîtes pour montage tracteurs.

le plus puissant produit de nettoyage
TONILINE
le gardien de la futaille.
Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

Ne perdez plus de Volailles
Ne perdez plus de Lapins
TRAITEMENTS PRÉVENTIFS
ET CURATIFS EFFICACES, ÉPROUVÉS
DES MALADIES DE LA BASSE-COUR
VACCINS — SÉRUMS
LABORATOIRE DE RECHERCHES SPÉCIALISÉ
Séro-agglutination -- Recherches microscopiques
AUTOPSIES (Renseignements et notice n° 9 envoyés gratuitement)
Laboratoires Avicoles du Dr G. LISSOT,
VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24

UN FIL *seul* SUFFIT

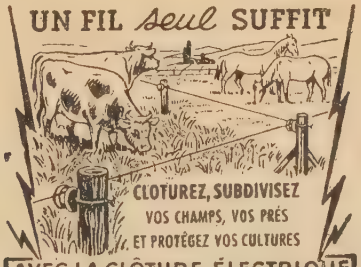

CLOTUREZ, SUBDIVISEZ
VOS CHAMPS, VOS PRÉS
ET PROTÉGEZ VOS CULTURES
AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE
ELECTRIC-CLOTSEUL
Etablissements Le Nourrisseul
30, Bd de Sébastopol, PARIS (IVe).
Demander la notice gratuite

PÉPINIÈRES BOUILLARD

A CARPENTRAS (VAUCLUSE)

MEILLEURS HYBRIDES ET VINIFERAS GREFFÉS SOUDÉS SUR LOT OU 3309
RACINÉS PORTE-GREFFES LOT ET 3309. BOIS GREFFABLES TOUTES VARIÉTÉS

La Société des

Pressoirs Colin

21-27, rue J.-J.-Rousseau — MONTREUIL-s/BOIS (Seine)

Est à même de vous fournir les appareils de vinification les plus modernes

PRESSES CONTINUES - PRESSES HYDRAULIQUES - P.H.R.A. - FOULO-POMPES, etc...

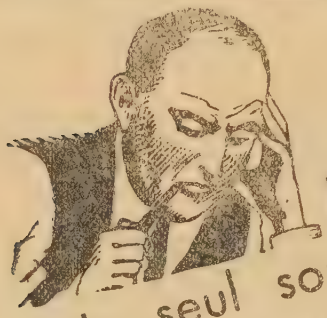

Ne cherchez plus!
Un seul soufre permet de soufrer en sulfatant: c'est **SOUFRALO**

Seul Soufralo se mélange parfaitement à la Bouillie sans dépôt, sans grumeaux, sans mousse.

Seul il n'engorge jamais les appareils quelle que soit la dose utilisée. Au contraire la Bouillie, plus mouillante, passe mieux et marque mieux.

Pour soufrer en sulfatant, par tous les temps, n'employez que Soufralo. Car c'est de plus - le seul soufre mouillable qui soit à la fois " activé " et " curatif ".

Contre l'oïdium, même déclaré : Soufralo... exclusivement.

SOUFRALO

ROGER SIMONNOT

6, Quai de l'Avenir - SÈTE

de l'**ENGRAIS.....**

pas plus cher

malgré la **dévaluation**

mais comment ?

en utilisant les

GADOUES FRAICHES

dites *" BALAYURES "*

Gratuit port dû

RISTOURNES (jusqu'à nouvel avis), par wagon :

MILLE DEUX CENTS FRANCS

Entreprise G. DOBROUCHKESS

16, rue Frédéric-Chevillon — MARSEILLE

1, rue Huysmans — PARIS

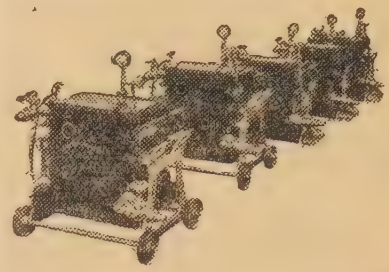

FILTRES
A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES
FILTRANTES

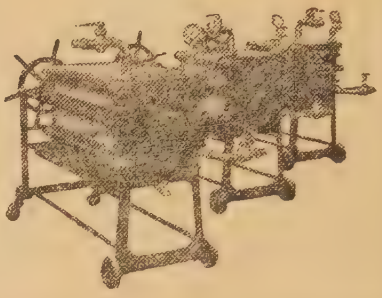

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

Sulfate de Cuivre Anglais

4 MARQUES

MACKECHNIE

MAPLE

MERSEY

BRISTOL

Garanti 98 100 % de pureté
correspondant à 25 % de cuivre mét.

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE

3, RUE SCRIBE — PARIS 9e

AGENCE GÉNÉRALE EN FRANCE DE LA

Brishst Sulphate of Copper Association Limited, Londres

AGENT POUR LE MIDI DE LA FRANCE :

Ets **Henri PUGI**, 5, Allées Paul-Riquet, **BÉZIERS**

CONTRE L'OIDIUM

PAS DE GASPILLAGE
PAS DE BRÛLURE

SOUFRE de NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

18, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

PUBL. DAUPHIN

BOITE POSTALE N° 29, NARBONNE

Trois bons Produits anticryptogamiques :

BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 48 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SYLVESTRE, 26, rue de la République, MARSEILLE

UN MINERAI FRANÇAIS

FINESSE
ADHÉRENCE
MOUILLABILITÉ

de
SOUFRE NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18 Avenue du Maréchal Foch – NARBONNE (Aude)

BOITE POSTALE N° 29, NARBONNE

LE DDT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Contre
EUDEMIS et COCHYLIS

Gesarol

BOUILLIE 8 POUR CENT DE D.D.T.
POUDRE 5 POUR CENT DE D.D.T.

EMK

Distributeurs : LE FLY-TOX et St-GOBAIN

LE CHANTEJOT

SEMOIRS – DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
BREVETÉS

Le CHANTEJOT pour épandage { A LA VOLEE, EN BANDES / EN LIGNE
Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

Le CHANTECOQ à doubles peignes pour Agriculture

Ets **SIRAGA**, Constructeurs – **CHATEAUROUX** (Indre)

AGENCE GÉNÉRALE

POUR AFRIQUE DU NORD

BIBLIOGRAPHIE

L'AMANDIER. — Le Ministère de l'Agriculture vient de faire paraître une monographie relative à l'amandier. Celle-ci est la première d'une série d'études entreprises par le Ministère de l'Agriculture sur les différentes espèces fruitières à la suite d'une vaste enquête effectuée ces dernières années par ses Services sur la production fruitière.

C'est une brochure extrêmement soignée, qui comporte une documentation technique très détaillée sur la culture de l'amandier et les principales variétés produites en France : Princesse, Aï, A la Dame, Languedoc, Matheronne, etc...

L'étude de chaque variété comprend une description complète de l'arbre et du fruit, faisant ressortir les qualités et les défauts de l'un et de l'autre.

L'Amandier contient, en outre, une liste des variétés dont le développement est recommandé aussi bien pour les fruits de table que pour les fruits de confiserie.

La partie économique de cette monographie donne une documentation intéressante sur l'importance et la valeur de la production et du commerce des amandes en France.

L'Amandier, tiré sur papier couché au format 21 × 27, présente 52 pages illustrées de 22 photographies, dont 16 en couleurs, et une carte représentant la zone de culture de l'amandier.

Cette brochure est en vente au prix de 800 francs. Les commandes peuvent être adressées par l'intermédiaire de toute librairie ou directement au Ministère de l'Agriculture, Direction de la Production agricole, 4me Bureau. (Paiement par chèque bancaire, mandat ou chèque postal Paris 128-48).

—«o»—

Le **Bulletin n° 2 de la Fédération Suisse d'élevage** de la race tachetée rouge est paru.

—«o»—

The College of Agriculture à Berkeley (U. S. A.) vient de publier :
D. Weebls and C.-H. West. — California's Farm Real Estale situation.
E.-C. Voorhies. — California Turlleys situation and outlook 1948.
A.-S. Crafts and H.-C. Reiber. — Herbical Properties of oils.

—«o»—

La Revue Française de l'Elite. — Dans le n° 8 de *La Revue Française de l'Elite*, nous relevons un bel article du Révérend Père Doncœur : « Jehanne et la réconciliation française » ; des lettres inédites de Romain-Rolland sur « L'Art » ; « La Grande-Bretagne et les Indes », par Jacques Chastenet ; une intéressante étude consacrée à la photographie aérienne ; une présentation du *Faust* de Gœthe au Gœtheanum de Dornach ; un conte d'Henri Pourrat ; des textes illustrés sur « Les vitraux de Rouen » et le graveur André Jacquemin. Notons aussi une grande enquête : « Défense de l'Institut ».

—«o»—

A la demande de nombreux lecteurs, nous signalons que le prix de **La comptabilité agricole de l'Exploitant,** [illegible] M. Coras, Nérac, est de 200 francs, franco.

tions, en Entre-deux-Mers et, en Libournais, dans la région à grands vins rouges (d'où son nom).

Le Saint-Emilion est un cépage vigoureux, avec de gros et longs sarments et de grandes feuilles, sur lequel les symptômes des maladies de dégénérescence sont peu apparents. Nous n'avons que rarement constaté la présence de doubles nœuds et une panachure des feuilles limitée aux nervures d'ordre 1 et 2. Les signes les plus apparents de la maladie seraient l'accentuation des dents, déjà naturellement aiguës et l'aggravation de la coulure assez fréquente sur ce cépage. Mais ce sont là des cas isolés, et on peut dire que l'état sanitaire du Saint-Emilion est bon dans l'ensemble.

Il arrive rarement à maturité complète dans les Charentes, mais il produit beaucoup un vin dont l'acidité particulière est favorable aux qualités de l'eau-de-vie qu'il donne.

C. — Vallée de la Saône (M. Marcout).

Le contrôle s'est, cette année, étendu à la région du Nord-Est : Bourgogne, Beaujolais, Franche-Comté. Seuls, les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire ont été prospectés.

Les observations faites dans les pépinières et dans les vignes de Chardonnay ont montré que la dégénérescence infectieuse sévit d'une façon particulièrement grave chez ce cépage ; la Côte bourguignonne des blancs, région de Puligny-Montrachet, est à cet égard tout à fait caractéristique et tous les caractères de la maladie s'y rencontrent : coulure des grappes, panachure (qui disparaît d'ailleurs à l'automne), fasciations, doubles nœuds, feuilles déformées, crispées et déchirées (ces feuilles déchirées et crispées sont identiques à celles que l'on rencontre chez le Riparia et les hybrides de Riparia-Berlandieri atteints par cette maladie). Ainsi, des vignes dont beaucoup ont été reconstituées sans laisser le sol au repos entre l'arrachage et la replantation ne présentent plus qu'une végétation rabougrie et rare ; mais, dans la plupart des cas, la maladie sévit par foyers qui, en s'étendant, forment des plages presques dénudées.

Les mêmes caractéristiques se retrouvent dans la côte mâconnaise (région de Pouilly-Fuissé, Vinzelles), mais, là, les manifestations de la maladie sont beaucoup plus apparentes dans les pépinières que dans le vignoble, où la très grande vigueur du Chardonnay marque davantage les caractères de la dégénérescence.

Sur le Pinot noir, qui sans être absolument sain est toutefois en bien meilleur état sanitaire, la maladie paraît masquée.

Il sera utile, au cours des années suivantes, de rechercher les causes exactes de cette différence d'état sanitaire des cépages bourguignons.

(à suivre) J. Branas.

Chronique du Machinisme

LE DANGEREUX MÉTIER D'AGRICULTEUR

Parmi toutes les activités humaines, l'une des plus dangereuses est celle de l'agriculture. Le nombre d'accidents prouve que le travail en usines (même pour l'armement) ou dans les mines est plus sûr qu'à la ferme.

Les enquêtes et les statistiques à ce sujet sont rares, à ma connaissance, en France ; mais, au contraire, elles sont nombreuses et assez précises en Amérique, où elles montrent que les risques de l'exploitant et de ses ouvriers sont une fois et demi plus grands que ceux de l'ouvrier d'une usine ordinaire, et qu'ils s'échelonnent sur des personnes de tous âges, depuis des enfants de quelques mois jusqu'aux vieillards. En France, pays moins mécanisé, il est possible que les chiffres soient un peu plus faibles, mais ils sont sûrement du même ordre de grandeur.

Il est donc utile de réfléchir sur ces chiffres et d'y porter remède.

Pour les Etats-Unis, on a enregistré dans les professions agricoles, l'an passé, 16.000 morts, 1.500.000 blessés et 55.000 mutilations par accidents. Ces chiffres représentent le quart des accidents totaux, alors que la population rurale n'atteint pas ce pourcentage en Amérique.

Les causes de ces accidents sont multiples, comme le montre le graphique ci-dessous, mais les machines, et en particulier le tracteur, paraissent être les grands responsables.

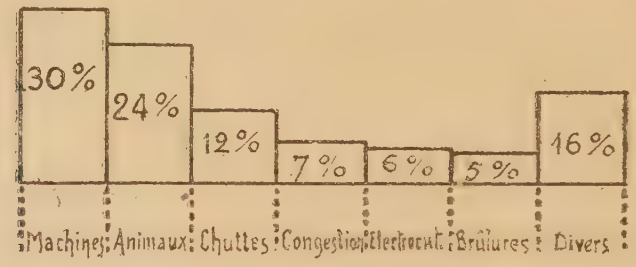

Mortalité par suite d'Accidents en Agriculture

Cependant les enquêtes montrent aussi que les accidents dus aux vices propres de la machine sont rares, mais qu'ils sont provoqués avant tout par l'incompétence (qui conduit à une utilisation défectueuse) ou à l'insouciance de l'usager.

Constamment le cultivateur risque sa vie sans même s'en rendre compte, car, depuis son plus jeune âge, il voit refaire des gestes imprudents, depuis son plus jeune âge il joue au milieu des machines, côtoie les animaux, manie des poisons (arséniates), frôle des trappes, laisse traîner sa fourche ou son croc, etc...

Plus tard, il se placera entre le tracteur reculant et la machine à accrocher, restera devant la faucheuse attelée pour la débourner ou la graisser, introduira une gerbe dans la batteuse en voulant la redresser ou la maintenir au dernier moment, attachera les rênes du cheval après son épaule et conduira ainsi sa bicyclette, laissera le taureau en liberté dans la cour, ne saura pas que son tracteur risque de se cabrer, de se retourner s'il n'est pas utilisé et conduit normalement.

Plusieurs remèdes peuvent être, à notre avis, essayés et, si possible, menés de front le plus rapidement possible.

1° *Montrer aux ouvriers agricoles que le risque est réel* afin de diminuer leur insouciance et les faire réfléchir. On a depuis longtemps commencé dans l'industrie une campagne par publications, affiches, tracts, panneaux, étiquettes et par contrôle de l'Inspection du travail ; il faut étendre ces efforts à l'agriculture.

En Amérique, la campagne paraît bien « orchestrée » par la Section agricole du « Conseil national de Sécurité ». L'Etat et les Organisations syndicales ont là une tâche importante à remplir.

2° Placer des *dispositifs de sécurité* sur toutes les machines dangereuses. Exiger qu'ils soient toujours en place.

3° Plus de la moitié des accidents causés par le tracteur et les machines (ainsi qu'un bon nombre causé par les animaux) sont dus à l'incompétence du personnel. Il est angoissant, le mot n'est pas trop fort, de voir la cadence d'équipement de motorisation du pays alors que le paysan n'est pas éduqué : *la Formation professionnelle,* même envisagée sous cet angle, a une importance considérable. On exige des conducteurs des villes un minimum de pratique pour utiliser un véhicule automobile (permis de conduire). Ne pourrait-on pas au moins conseiller à tout utilisateur de tracteur de suivre quelques cours pratiques de conducteurs de tracteurs ? La sécurité serait augmentée en même temps que le rendement des outils et, par là même, la production nationale accrue. Mais encore faut-il qu'il existe suffisamment de ces Ecoles de conducteurs de tracteurs ! ! !

Par ces trois méthodes de prévention et d'éducation on pourrait, nous en somme persuadé, diminuer de 70 pour 100 au moins les accidents en agriculture. Ne croyez-vous pas que le jeu en vaille la chandelle ?

Roger LACOMBE,
Maître de conférences de machinisme agricole
à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

LA PLUIE ARTIFICIELLE

Problème d'aujourd'hui... Réalisation pratique de demain.
Possibilité d'application en « Minervois ».

Le lecteur a eu souvent à lire des relations d'expériences qui, dans la pratique, dépassaient à peine le cadre d'expériences de laboratoire et que certains journalistes, doués d'une imagination très fertile, avaient dans la plupart des cas présentées au public dans des conditions d'inexactitude telles que ces relations laissaient les cultivateurs des régions

particulièrement sèches dans un état de douce euphorie, qui versait dans leur cœur le baume calmant de l'espoir.

Espoir de voir très bientôt la pluie artificielle venir remplacer la carence de pluie naturelle. Carence d'autant plus néfaste qu'en certaines régions, telle le Minervois par exemple, la sécheresse intense qui en résulte atteint le niveau d'un désastre sans précédent et auquel l'homme est dans l'impossibilité absolue de remédier par l'emploi des moyens normalement employés ailleurs pour combattre ce fléau.

Afin de faire le point exact de la question « pluie artificielle » et des possibilités pratiques offertes par les nouveaux procédés, nous fûmes, il y a quelques mois, chargé par le Syndicat de défense du cru Minervois, directement intéressé, de nous enquérir des avantages que pouvait offrir la méthode nouvelle appliquée comme palliatif à la conjoncture particulièrement décourageante au point de vue climatique, dont souffre à l'état endémique notre malheureuse région minervoise et, dans l'intérieur de cette région même beaucoup plus intensément, les régions du haut pays comprises dans l'aire délimitée.

Pour avoir une opinion s'approchant le plus possible de l'exacte vérité, nous avons écrit à l'étranger, dans les pays mêmes d'où nous parvenaient les informations les plus encourageantes.

Nous devons avouer que malgré que nos lettres aient été transmises par l'intermédiaire et sous les auspices d'administrations centrales gouvernementales, toutes jusqu'à jour sont restées sans réponse.

Mais en même temps, nous nous mettions en rapport direct avec les spécialistes nationaux et c'est surtout leur opinion autorisée que nous voulons rapporter ici.

Ceci sans prétention d'aucune sorte et dans le seul but d'apporter un peu de lumière sur une question dont jusqu'ici le grand public, semble-t-il, a été mal informé et qui est restée sinon à l'état opaque en ce qui concerne sa compréhension, mais tout au moins à l'état extrêmement nébuleux.

Peut-on faire pleuvoir artificiellement ?...

L'examen de la documention que nous avons pu réunir, « cette documentation puisée aux meilleures sources », nous permet de répondre très affirmativement.

Pouvons-nous espérer que la pluie artificielle viendra sous peu remédier à la déficience pluviale ?...

Nous croyons qu'il convient de répondre à cette dernière question de façon beaucoup plus prudente.

Cette science de la pluie artificielle vient à peine de dépasser l'ère des balbutiements et des expériences de laboratoire.

En fait, quelques expériences pratiques ont été tentées dans le cadre de la nature atmosphérique. Il est parfaitement exact que lorsque ces expériences ont été tentées ou conduites par des spécialistes, savants météorologues avertis et formés par de nombreuses années d'études de cette science particulièrement complexe qu'est la météorologie climatique et « pluviale », pourrions-nous dire, si toutefois le mot n'est pas trop barbare.

Des résultats positifs ont été obtenus.

Des précipitations fluviales ont été déclanchées artificiellement, officiellement et scientifiquement constatées.

Le 18 avril 1947, un ingénieur de l'O. N. M., pilotant un avion, lachait quelques kilogrammes de neige carbonique sur une formation nuageuse du type *Cumulus congestus*, tandis que quelques instants après, les observateurs restés au sol constataient une précipitation pluvieuse très nette, et cela par temps clair, tandis qu'aucune autre pluie ne tombait dans la région.

Quelques temps plus tard, d'autres essais avaient lieu et des résultats positifs étaient également constatés.

Les expériences continuent et devront se continuer encore longtemps avant que l'on puisse être fixé sur les possibilités pratiques de la méthode nouvelle.

Nous venons de dire que la pluie artificielle pouvait être réalisée, mais, nous l'avons déjà dit plus haut, à condition que les essais soient tentés par des spécialistes bien avertis.

Mais, hélas, à côté de ces essais réussis, combien d'échecs retentissants ont été enregistrés par de nombreux amateurs qui avaient très naïvement pensé qu'il ne s'agissait que de déverser quelques kilogrammes de neige carbonique sur n'importe quel nuage pour que s'ouvrent immédiatement, et toutes grandes, les écluses célestes.

Comment fait-on pleuvoir artificiellement ?

Nous allons répondre à cette question en laissant parler à notre place M. l'ingénieur en chef Roulleau de l'O. N. M., qui nous a fort aimablement reçu dans son bureau du quai d'Orsay, à Paris, le 20 janvier dernier.

Mais, avant cela, remercions tout d'abord M. Sanson, directeur adjoint de l'O. N. M., service de l'E. C. M., pour l'accueil très bienveillant qu'il nous a réservé, et qui a bien voulu rendre possible notre visite à M. l'ingénieur Roulleau.

Remercions aussi M. l'ingénieur Arlery, sympathique héraultais doublé de savant, de la bienveillante sollicitude dont il a fait preuve à notre égard.

Remercions aussi, et cela encore plus chaleureusement, M. l'ingénieur Roulleau qui, pendant près de deux heures, a bien voulu initier le profane que nous sommes aux mystères de la pluie artificielle.

Nous voudrions que le grand public sache toute la bienveillance, toute la sollicitude, toute l'amicale sympathie, que peuvent faire naître et qui se dégagent spontanément de ces trois personnalités. Cette somme de sentiments élevés, si rares en ce moment dans la plupart des administrations, atteint ici le niveau que nous avons très rarement constaté ailleurs.

Mais revenons à notre sujet et laissons parler le savant météorologue qu'est M. Roulleau.

Pour bien comprendre la formation de la pluie artificielle

Voyons d'abord comment se forme la pluie naturelle

Le premier chercheur qui donna une explication plausible du problème fut le géologue anglais Hutton qui, au XVIIIme siècle, obtenait le phéno-

mène physique de la condensation au laboratoire en faisant agir en mélange deux masses d'air saturées d'eau et de températures différentes.

Il arrivait alors que la masse d'air résultant du mélange contenait plus d'eau que ne l'exigeait la saturation : il y avait condensation et formation de nuage ou de brouillard.

Mais la quantité d'eau ainsi condensée en gouttelettes était insuffisante pour expliquer une précipitation, sauf, peut-être, une brume légère.

Les nuages formés de vapeurs condensées contiennent peu d'eau

Il n'est guère possible de rendre compte par mélange de masses d'air de condensation dépassant 3 gr. par mètre cube.

Un nuage de 4.000 mètres d'épaisseur ne pourrait ainsi permettre qu'une précipitation pluvieuse de 12.000 gr. par mètre carré, soit une hauteur de 12 millimètres.

Or, il arrive qu'un nuage précipite à la cadence de 1 mm. par heure pendant 60 heures et n'est pas dissipé au bout de ce temps. C'est donc une masse d'eau au moins cinq fois supérieure à celle que contenait sous forme condensée la formation nuageuse qui nous occupe et qui a été abandonnée sous forme de pluie.

On est donc obligé de convenir que le nuage est continuellement alimenté par la vapeur d'eau atmosphérique.

Explication de la formation des précipitations pluvieuses

Nous pouvons donc expliquer la formation des précipitations ou le maintien de ces précipitations en faisant intervenir la formation d'un courant ascendant général de l'air humide qui vient nourrir le nuage.

Toutes les pluies, sauf les bruines, sont dues à l'ascendance de l'air humide.

Nous savons cependant, d'autre part, que ce mouvement ascendant n'entraîne pas obligatoirement la formation de pluie.

Les *Cumulus* très développés qu'on observe fréquemment en été sont certainement formés par l'ascendance de l'air humide et ne donnent lieu à aucune précipitation notable.

Dans ce cas, les gouttelettes d'eau qui forment le nuage ne peuvent grossir assez pour que leur vitesse de chute devienne supérieure à la vitesse du courant ascendant vertical qui les entraîne vers le haut.

Les gouttelettes qui forment un nuage sont de l'ordre de grandeur d'une vingtaine de microns, leur vitesse de chute est de l'ordre du centimètre/seconde.

(à suivre)

A. Sigala,
Président du Syndicat de défense
des Producteurs de Vins doux naturels
et Vins nobles du Minervois,
Administrateur du Syndicat de défense du cru Minervois.

PARTIE OFFICIELLE

Cocons de vers à soie (1)

(1) *B. O. S. P.*, n° 21, 28 mai 1948.

Arrêté n° 13.373. — Le prix limite d'achat aux sériciculteurs des cocons frais de vers à soie de la récolte 1948 est fixé à 350 francs le kilogramme.

Ce prix comprend une somme de 4 francs par kilogramme destinée à alimenter le budget de l'Organisation professionnelle des sériciculteurs.

En vue d'assurer l'application de ces dispositions, les mesures accessoires suivantes sont instituées :

1° A l'occasion de chaque vente, le sériciculteur sera tenu de verser au groupement d'importation et de répartition des soies et rayonne (G. I. R. S.) une somme de 4 francs par kilogramme de cocons frais ;

2° En fin de campagne de ramassage des cocons, et avant le 1er novembre 1948, le produit de ce versement sera affecté par le G. I. R. S. au bénéfice de l'organisation professionnelle intéressée.

Article 3. — Le prix limite d'achat à la production des cocons percés de vers à soie de la récolte 1948 est fixé à 750 francs le kilogramme.

Les droits de circulation sur les vins

Les droits de circulation sur les vins d'appellation viennent d'être abaissés de *740 francs* à *240 francs l'hectolitre*.

Les droits de circulation sur les vins de consommation courante sont toujours de 120 francs par hectolitre.

QUESTIONS DIVERSES

Expertise d'artichauts

L'expert agricole se trouve souvent en présence de récoltes enlevées ou disparues.

Il lui faut, par des recoupements, arriver à des chiffres seulement vraisemblables. Rarement on peut garantir une approximation de vingt pour cent de la valeur d'une marchandise disparue !

Un jour un expert méditerranéen se trouve chargé d'établir un compte de métayage dans un champ d'artichauts récemment récoltés.

Il s'agissait d'établir le nombre, le poids et le prix des artichauts vendus.

Il restait heureusement les tiges ou hampes sur pied.

Et notre expert finit par établir un tableau des grosseurs probables des capitules d'après le diamètre des hampes, coupées à 4 doigts au-dessous du capitule.

Pour un diamètre de 11 millimètres, le poids moyen des têtes d'artichauts était de 95 grammes soit 11 au kilogramme.

Pour le diamètre de 13 millimètres, le poids présumé était de 125 grammes (8 au kilogramme).

Avec des tiges de 17 millimètres on avait des « artichauts » pesant environ 250 grammes (4 au kilogr.), enfin les tiges de 21 millimètres portaient de gros artichauts de 330 grammes (3 au kilogramme).

On voit que le poids des artichauts est à peine proportionnel aux carrés des surfaces de section des tiges, alors qu'il devrait être plus que proportionnel.

C'est-à-dire que des tiges de 20 millimètres devraient correspondre à des poids au moins quatre fois plus élevés que les tiges de 10 millimètres de diamètre, comme en matière d'arbres fruitiers.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Voyage d'études des Elèves de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. — Les Elèves de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier visiteront, du 13 au 22 juin, plusieurs Etablissements de sélection des départements du Nord ainsi que des fermes et industries types de cette grande région agricole française.

Ils poursuivront leur voyage d'études en Belgique (Institut national Agronomique de Gembloux et cultures du Courtraisis).

Le retour en France s'effectuera par la Champagne, au milieu des vignobles et chais de Reims et d'Epernay.

—«o»—

Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. — *Formation accélérée des vinificateurs.* — Une nouvelle session de formation accélérée des vinificateurs aura lieu à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

Le Ministère de l'Agriculture a bien voulu accorder son concours moral et matériel à cette œuvre. Les causeries, qui seront faites par des techniciens éprouvés, sous le patronage des dirigeants professionnels et avec leur concours effectif, seront gratuites.

Seuls les frais d'hébergement des auditeurs devront être supportés par les Caves coopératives. Ce cours s'adresse aux gérants de Cave coopérative ou à ceux qui désirent le devenir, aux propriétaires ou régisseurs de grands domaines.

La durée des cours n'excèdera pas deux semaines (du jeudi 24 juin au mardi 6 juillet 1948 inclus).

Adresser les demandes avant le 22 juin 1948, à la Direction de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

—«o»—

Les Criquets. — Après la Camargue, où l'invasion paraît stoppée, les Criquets on repris leur offensive en Crau.

—«o»—

Ecole d'Agriculture, de Viticulture et d'Horticulture « Charlemagne », à Carcassonne (Aude). — L'Ecole d'Agriculture, de Viticulture et d'Horticulture « Charlemagne » est spécialement organisée pour donner une bonne formation technique et pratique aux fils d'agriculteurs et de viticulteurs ainsi qu'aux jeunes gens qui se destinent à une carrière rurale dans la région méridionale ou en Afrique du Nord.

Le prochain concours d'admission est fixé au vendredi 16 juillet 1948 et aura lieu au siège de l'Etablissement.

Les candidats devront avoir 14 ans avant le 1er octobre de l'année d'admission.

Tous renseignements seront fournis sur demande par M. le Directeur de l'Ecole.

—«o»—

Ecole d'Arboriculture fruitière, d'Horticulture et de Viticulture d'Ecully (Rhône). — Cet Etablissement d'enseignement professionnel

agricole et horticole est situé aux portes de Lyon. Son enseignement technique, pratique, rationnel, est basé sur des connaissances scientifiques et générales à la portée des cultivateurs praticiens.

Admission : 14 à 18 ans. Durée des études : deux ans. Inscription préalable au concours qui aura lieu le 16 juillet à l'Ecole.

Renseignements à la Direction de l'Ecole, téléph. Lyon 160.01.

—«o»—

Une réception de Sa Majesté le Vin de France. — Dans la Salle des Fêtes, magnifiquement décorée, du Grand-Hôtel, une réception-dégustation des Vins de France a eu lieu récemment (lundi 24 mai), à l'occasion du Troisième Congrès de la Fédération internationale des Producteurs agricoles.

Le *Comité national de Propagande en faveur du Vin,* promoteur de cette manifestation, organisée avec le concours de la Confédération générale de l'Agriculture et de l'Institut national des Appellations d'origine, a souhaité la bienvenue des Vins de France aux quelques 300 délégués agricoles représentant plus de 20 nations participantes.

Le Festival des Vins de France offrait une gamme variée et choisie des meilleurs crus, ambassadeurs irrésistibles de nos plus grandes régions viticoles : Alsace, Anjou, Bordeaux, Bourgogne, Côtes-du-Rhône, Vins doux naturels, Champagne.

Cette dégustation s'est trouvée agrémentée par le concours remarqué des Groupements folkloriques de Provence, d'Auvergne, de Bretagne, et par la présentation d'un buffet assorti composé des produits de notre pays susceptible de s'harmoniser avec les vins offerts : fromage, noix, pâté truffé, etc...

Les représentants qualifiés des Organisations viticoles professionnelles et de la haute Administration honoraient de leur présence cette manifestation placée sous le signe de Sa Majesté le Vin de France, vin de la Paix.

—«o»—

Syndicat général des Vignerons des Côtes-du-Rhône. — *Situation viticole.* — Le Président, M. Le Roy, commente l'arrêté concernant la hausse des prix. Il signale que des procès-verbaux ont été dressés contre des viticulteurs dans plusieurs départements. Il estime qu'ils ne peuvent être suivis de poursuites. En tout cas, c'est une question qui relève du plan national et la F. A. V. s'en occupe.

De la consultation faite parmi les membres du Conseil, il résulte que les cours des Côtes-du-Rhône varient actuellement entre 40 et 55 francs le litre. M. Mayer signale à ce sujet que des offres sont faites à 40 francs le litre pour un vin des Côtes-du-Rhône et à 41 francs s'il est déclassé.

. . . . . .

Réglementation des Côtes-du-Rhône. — En mars dernier, une circulaire a été envoyée à tous les Syndicats adhérents en vue de les consulter sur un renforcement de la sévérité dans la réglementation des Côtes-du-Rhône. Cette consultation portait sur les points suivants :

1° Elévation du degré minimum ;

2° Rattachement de la Basse-Ardèche et de la Basse-Drôme à la zone méridionale ;

3° Inscription d'un certain nombre de cépages autorisés pour les Côtes-du-Rhône dans une catégorie de « cépages d'appoint » dont la production sera limitée.

Sur le premier point, il y a eu opposition de la part des Associations des Côtes-du-Rhône septentrionales. Le Président estime que la réglementation générale des Côtes-du-Rhône ayant été le fruit d'une conciliation entre le Nord et le Sud, il ne peut être question de voir une majorité imposer sa volonté à une minorité en pareille matière, car ce serait la dislocation de l'Union viticole établie. Après discussion, le Conseil décide de ne rien changer au degré minimum pour le moment.

Sur le deuxième point, l'unanimité est réalisée. En conséquence, l'Institut national des Appellations sera saisi d'une demande de suppression de l'appellation Côtes-du-Rhône-Ardèche pour les communes de Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just, Saint-Martin et Saint-Marcel, ainsi que de la suppression de l'appellation Côtes-du-Rhône-Drôme pour les communes de Bouchet, Suze-la-Rousse, Rochegude, Vinsobres, Taulignan et Tulette. Ces communes ne pourront utiliser que l'appellation Côtes-du-Rhône tout court avec la réglementation qu'elle impose.

Sur le troisième point, il y a également unanimité pour ranger un certain nombre de cépages parmi les cépages d'appoint. En conséquence, et dans un but d'homogénéité, il sera adressé à l'Institut national une demande de modification à l'encépagement. Le Calitor, le Muscardin, le Vaccarèse, le Pinot, le Mauzac, le Pascal blanc, la Counoise et l'Ugni blanc seront rangés dans la catégorie des cépages d'appoint dont l'ensemble ne devra pas dépasser 30 pour 100 de la vendange déclarée en Côtes-du-Rhône.

. . . . . .

Questions diverses. — M. Pelaquié expose que, dans son département, on envisage la construction de Caves de vieillissement. Les Caisses de Crédit agricole sont disposées à les financer. Il demande qu'à cet effet les titres de l'emprunt Mayer et les reçus de dépôt des billets de 5.000 francs possédés par les viticulteurs soient acceptés à 100 pour 100 de leur valeur et non à 50 pour 100. Le Président répond que ce problème se pose aussi sur le plan national de l'équipement agricole et que toutes les Organisations agiront dans le sens souhaité.

BULLETIN COMMERCIAL

Devant l'épuisement de la marchandise, les cours se situent autour de 500 fr. le degré-hecto.

Métropole. — *Aude.* — Carcassonne : 500 fr. ; Narbonne : pas de cote. — *Gard.* — Nîmes : pas de cote. — *Hérault.* — Béziers : pas de cote ; Montpellier : le 8 juin : 9°5, 500 fr. ; 10°5 à 11° : 480 à 475 fr. ; le 15 juin : pas de cote ; Olonzac : 11°3, 520 fr. ; Sète : vins d'Algérie : 450 à 435 fr.

Algérie. — Alger : 400 fr. ; Oran : 380 à 400 fr.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

"Les SOUFRES GRÉ"

depuis plus d'un demi-siècle protègent avec succès le vignoble français

PARADORY

Insecticide puissant à base de Roténone

s'emploie en poudrages ou en pulvérisations contre DORYPHORE et TOUS INSECTES des cultures maraîchères et fruitières

OXYCHLORIL 32

Bouillie à base d'oxychlorure de cuivre

pour le traitement de la vigne et des arbres fruitiers

ÉTABLISSEMENTS A. GRÉ & Cie, 15, cours Chapeau-Rouge, BORDEAUX (Gironde)

1 SEUL CHASSIS

8 caisses interchangeables

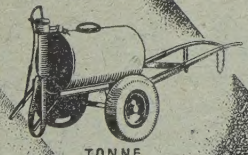

BREVETS SOCIA H. FARRE

15, RUE AUBER, PARIS 9e (OPÉ 73-70)

Quand vous écrivez

A nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRÈS AGRICOLE
ET VITICOLE

Montpellier —◇— **Villefranche-sur-Saône**

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

MOUILLANT ADHÉSIF

NOVEMOL

(Alcools Terpéniques Sulfonés cent pour cent)

Renforce l'action ANTICRIPTOGAMIQUE et INSECTICIDE de toutes bouillies cupriques asénicales, au D.D.T., roténonées, nicotinées, etc...

REND LE SOUFRE MOUILLABLE

Anciens Etablissements AULAGNE & Cie

LYON — 112-114, Rue Duguesclin — LYON

Créateurs des Alcools Terpéniques Sulfonés

NOTICES SUR DEMANDE

PÉPINIÈRES LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre, en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs **Couderc, Seyve-Villard, etc...**

N'attendez pas pour préparer les prochaines vendanges

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

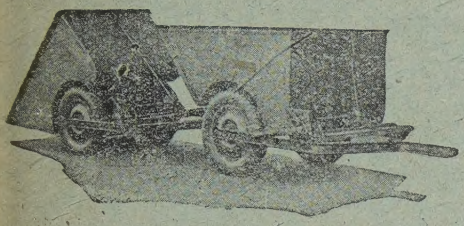

Marque déposée — Brevet N° 817.243

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Sur demande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,

— CASTELNAUDARY (Aude) —

Représ. p. l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139, r. Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure, **ORAN**

---

1 PORC GRATIS vivant castré franco crédit

4 pour 6000 frs et 8 p. 9950 frs

300 porcs à vendre depuis 800 frs

Ecrire : **VALADE, moutons, SARLAT**

LES ENGRAIS AZOTÉS

O.N.I.A.

Assurent aux récoltes
Abondance et Qualité

Office National Industrie de l'Azote

TOULOUSE

Pépinières Daniel Servel

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

:-: BOUTURES — PLANTS RACINÉS ET GREFFÉS :-:

ARD. DIESEL 24 cv. large 0m80

MOTOCHENILLE 10/20 large 0m66

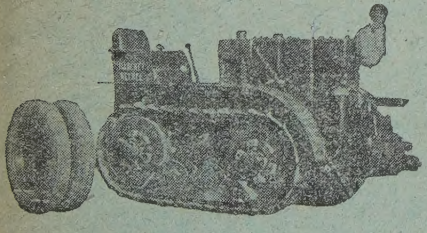

incomparables pour la viticulture, font leurs preuves depuis **20** ans

Type **NORMAL** (chenilles seules)

Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

Bien que **FRANÇAIS 100 o/o** *et construits par des Travailleurs Français ils sont aussi bons que les meilleurs Étrangers et, quoique beaucoup plus chers, mieux indiqués pour la viticulture.*

Usine à RETHEL. - Bureaux Sud : **BAUCHET**, 1, r. Jeanne-d'Arc, **LYON**

Les

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis --- MARSEILLE

Maison Centenaire

VOUS OFFRENT A NOUVEAU :

leurs

BOUILLIES

cuprique
cupro-arsenicale
doryphorique

leurs

SOUFRES NOIRS

et leur

SOUFRE GLORIA (Disques et bougies pour méchage)

Directeur de la publication : E. DEGRULLY, Ingénieur agricole.